Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605063-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 12 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, **le douze mai à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. PITOIS Ludovic,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	05/05/2026

2026 05 063 Demande de partenariat – Association US Saint-Marc / Saint-Ouen

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'UNION SPORTIVE SAINT MARC – SAINT OUEN a sollicité le soutien financier des communes partenaires dans le cadre du recrutement en apprentissage de Monsieur Nathan SOURDIN, actuellement en service civique au sein du club.

À compter de septembre 2026 et jusqu'en août 2027, celui-ci intégrera une formation BPJEPS MAPST (Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous) dispensée par l'IRSS de Rennes.

Ce projet vise à renforcer l'encadrement sportif et éducatif des jeunes licenciés du club, tout en permettant le développement d'activités sportives et d'animation à destination des habitants des communes partenaires, notamment durant les temps scolaires et périscolaires, ainsi qu'au travers de séances multisports et de tennis pour la commune de Saint-Ouen-des-Alleux, à raison d'environ 10 heures hebdomadaires, en accompagnement de l'animateur communal, qui assurera son tutorat.

Le coût résiduel du projet pour l'association, après aides et participation des licenciés, nécessite un accompagnement financier des collectivités locales.

Considérant l'intérêt communal présenté par ce projet en matière :

- d'animation sportive et éducative ;
- d'encadrement des jeunes ;
- de développement des activités physiques pour tous ;
- de soutien à la vie associative locale ;

La Commission des affaires sportives propose au Conseil municipal d'accorder une participation financière à l'UNION SPORTIVE SAINT MARC – SAINT OUEN.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605063-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accorder une participation financière exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'UNION SPORTIVE SAINT MARC – SAINT OUEN pour le financement du poste d'éducateur sportif en alternance dans le cadre de la formation BPJEPS MAPST de Monsieur Nathan SOURDIN ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 18/05/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.